

Chariots Automoteurs de Manutention

Objectifs

- Utiliser les chariots automoteurs (de type transpalettes et élévateurs ; 1, 3 et 5) en totale sécurité dans l'entreprise, afin d'éviter les accidents de travail.
- Maîtriser les règles spécifiques des chariots automoteurs et être en conformité avec la réglementation.

Public concerné

- Tout personnel d'entreprise devant utiliser un chariot automoteur dans le cadre d'opération de manutention (prise de charge, gerbage et dégerbage)

Prérequis

- Être âgé de 18 ans minimum pour l'obtention de l'autorisation de conduite
- Être reconnu apte par le Médecin du Travail

Durée

- Variable selon le niveau de conduite

Programme

- Consultable en ligne : <https://www.accopeda.fr>

Moyens

- Remise de l'Autorisation de Conduite et d'une attestation de formation par l'organisme de formation

Dossier à retourner : par courrier : Accopeda – Z.A de la Gautrais – 6 rue des Tisserands – 35360 Montauban-de-Bretagne ou par email : contact@accopeda.fr

Bulletin d'inscription

Merci de l'intérêt que vous portez à nos formations.

Nous vous demandons de bien vouloir compléter ce bulletin et de nous le retourner à l'adresse ci-contre. Dès réception, nous vous adresserons la convention de formation correspondante.

FORMATION

- Intitulé de la formation.....
- Date(s) souhaitée(s)
- En vos locaux :
- Durée

PARTICIPANT

- Nom Prénom
- Fonction Tél.
- E-mail @.....
- Objectifs pédagogiques et attentes de la formation :
.....
.....

ENTREPRISE

- Nom de la société.....
- Adresse
- CP Ville
- Tél. Site Internet :
- Signataire de la convention :
Nom..... Prénom

Facturation pour cette formation (si différente de l'entreprise) :

- Nom de votre Opérateur de Compétences (OPCO)
.....
- Interlocuteur
- Adresse
- CP : Ville
- Tél. Email@.....

Date & Signature

Cachet de l'entreprise

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

Désignation :

ACCOPEDA, centre de formation professionnelle spécialisé dans la Santé & Sécurité au Travail et les Métiers Agroalimentaire élabore et dispense des formations inter et intra-entreprises sur le Grand Ouest essentiellement.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- Client : Entreprise qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès d'ACCOPEDA.
- Stagiaires : Personnes physiques qui participent à une formation
- Formations intra-entreprises : Formation dispensée pour le compte d'un client, adaptée à l'entreprise concernée
- Formations inter-entreprises : Formation inscrite au catalogue et qui regroupe des stagiaires de différentes entreprises
- OPCA : Organisme Paritaire Collecteur Agréé chargé de collecter et gérer les fonds de formation des entreprises.

Objet :

Les présentes conditions de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par ACCOPEDA pour le compte d'un client. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du Client, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du Client.

Conditions financières, règlements et modalités de paiement :

Tous les prix sont indiqués en euros et hors taxes. Ils doivent être majorés de la TVA au taux en vigueur.

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'issue de la formation, à réception de la facture, au comptant, sans escompte à l'ordre d'ACCOPEDA. Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal une fois et demie le taux d'intérêt légal.

Accopeda aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à ACCOPEDA. En cas de règlement par l'OPCA dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur le devis que le client retourne dûment renseigné, signé et revêtu de la mention « bon pour accord » à ACCOPEDA.

En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, la différence sera directement facturée par ACCOPEDA au Client. Si l'accord de prise en charge du Client ne parvient pas à ACCOPEDA au plus tard un jour avant le démarrage de la formation, ACCOPEDA se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation des Stagiaires ou de facturer la totalité des frais de formations au Client. Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

Annulation, absence ou interruption d'une formation :

Tout module commencé est dû dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au Client par ACCOPEDA. En cas d'absence, d'interruption ou d'annulation, la facturation d'ACCOPEDA distinguera le prix correspondant aux journées effectivement suivies par les stagiaires et les sommes dues au titre des absences ou de l'interruption de la formation. Il est rappelé que les sommes dues par le Client à ce titre ne peuvent être imputées par le Client sur son obligation de participer à la formation professionnelle continue ni faire l'objet d'une demande de prise en charge par un OPCA. Dans cette hypothèse, le Client s'engage à régler les sommes qui resteraient à sa charge directement à ACCOPEDA. D'autre part, en cas d'annulation de la formation par le Client, ACCOPEDA se réserve le droit de facturer au Client des frais d'annulation calculés comme suit :

- si l'annulation intervient plus de 15 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : aucun frais d'annulation
- si l'annulation intervient entre 15 jours et 7 jours avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 50% du prix HT de la formation

- si l'annulation intervient moins de 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 100% du prix HT de la formation ACCOPEDA.

Effectif et ajournement :

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité et déterminé en fonction des objectifs et méthodes pédagogiques. L'émission d'un devis ne tient pas lieu d'inscription. Seuls les devis dûment signés et revêtus de l'inscription « Bon pour Accord », retournés à ACCOPEDA ont une valeur contractuelle. Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, ACCOPEDA se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard 1 semaine avant la date prévue et ce sans indemnité.

Devis et attestation :

Pour chaque action de formation, un devis est adressé en 1 exemplaire par ACCOPEDA au Client. Un exemplaire dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » doit être retourné à ACCOPEDA par tout moyen à la convenance du Client : courrier postal ou mail. Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre ACCOPEDA, l'OPCA ou le Client. A l'issue de la formation, ACCOPEDA remet une attestation de formation aux Stagiaires.

Obligations et force majeure :

Dans le cadre de ses prestations de formation, ACCOPEDA est tenu à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Clients ou de ses Stagiaires.

ACCOPEDA ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses Clients ou de ses stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à ACCOPEDA, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable d'ACCOPEDA.

Propriété intellectuelle et copyright :

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par ACCOPEDA pour assurer les formations ou remis aux Stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright. Le Client et le Stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès d'ACCOPEDA

Descriptif et programme des formations :

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

Protection et accès aux informations à caractère personnel : Le Client s'engage à informer chaque Stagiaire que :

- des données à caractère personnel sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre d'ACCOPEDA.
- Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant.

En particulier, ACCOPEDA conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du Stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation. Enfin, ACCOPEDA s'engage à effacer à l'issue des exercices toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations.

Droit applicable et juridiction compétente :

En cas de litige survenant entre le Client et ACCOPEDA à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, les Tribunaux de Rennes seront seuls compétents pour régler le litige.